

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

MFR Marconne



Les présentes Conditions générales d'utilisation (ci-après les « CGU ») sont applicables entre la MFR de Marconne, 8 fond de Mouriez Marconne 62140 Hesdin-La-Forêt sous le numéro de SIRET 42285299600012 et les adhérents et/ou les apprenants en formation.

La présente CGU présente s'applique à tous les contrats de formation signés avec la MFR de Marconne.

Sommaire :

A.	CONDITIONS GENERALES	1
B.	CONDITIONS PARTICULIERES – IENT	9
C.	CONDITIONS PARTICULIERES – NEO ENT HDF.....	10
D.	CONDITIONS PARTICULIERES – site internet marconne-formations.....	11
E.	CONDITIONS PARTICULIERES – serveur sessions pédagogiques – WIFI pédagogique	12
F.	CONDITIONS PARTICULIERES - SERVICE D'ENVOI DE COURRIER DEMATERIALISE	13
G.	CONDITIONS PARTICULIERES - SERVICE SMS	14

A. CONDITIONS GENERALES

1. Définitions

Adhérent : désigne la personne morale de droit privé ou de droit public souscrivant à un des Services MFR de Marconne par la signature du Formulaire de souscription.

Administrateur : désigne la personne physique disposant des droits d'accès administrateur sur le Logiciel.

Centre de relation Clients : désigne le service client MFR de Marconne, pouvant être contacté par l'adhérent et/ou les Utilisateurs pour toute question commerciale ou technique relative à l'utilisation ou au fonctionnement du Service, dans les conditions prévues aux présentes.

CGU : désigne le présent document - composé des Conditions Générales et les Conditions Particulières d'Utilisation - accordant au Client et aux Utilisateurs un droit d'utilisation du Logiciel.

Contrat : désigne par ordre de priorité décroissant (i) les présentes CGU puis (ii) le Formulaire de souscription.

Documentation : désigne tous les documents d'exploitation, quelle qu'en soit la forme, concernant le Logiciel.

Données : désignent toutes les informations, quelles qu'en soient la forme et le contenu - en ce compris les données à caractère personnel du Client - présentes et/ou entrées manuellement ou automatiquement dans le Logiciel traitées et/ou produites par le Logiciel.

Droit applicable à la protection des données : désigne la législation protégeant les libertés et les droits fondamentaux des personnes, notamment le droit à la vie privée à l'égard du traitement des données à caractère personnel, et s'appliquant au Client et à la MFR de Marconne. Le Droit applicable à la protection des données comprend la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée, notamment, par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, la Directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 1995, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, et tout autre texte français ou européen relatif à la protection des données à caractère personnel qui viendrait les compléter ou les modifier.

Formulaire de souscription : désigne formulaire rempli par le Client, qui, une fois signé et renvoyé à MFR de Marconne, lui permet d'avoir accès aux Services conformément aux dispositions du Contrat.

Logiciel : désigne toutes les applications Logicielles en version exécutable appartenant à MFR de Marconne et dont le Client a acquis la licence conformément aux présentes. Les Logiciels soumis aux dispositions des CGU sont IENT, NEO ENT HDF, compté serveur pédagogique et Wifi pédagogique.

Manuel d'utilisation : désigne le manuel explicatif d'utilisation du Logiciel, envoyé par MFR de Marconne au Client suivant sa Souscription aux Services.

Mode hébergé : désigne le Service d'hébergement souscrit par le Client - désigné aux Conditions Particulières - consistant en la location par le Client à MFR de Marconne d'un serveur, hébergeant dans un Datacenter géré par MFR de Marconne les Données ainsi que les composants du Logiciel. Le Mode hébergé constitue un Service au sens des présentes.

Parties : désigne conjointement MFR de Marconne et le Client.

Plateforme d'hébergement : désigne l'ensemble des ressources matérielles (machines, serveurs) et logicielles (système d'exploitation, composants logiciels et applications) mises en place par MFR de Marconne pour fournir les Services désignés aux Conditions Particulières en Mode hébergé.

Politique de protection des données personnelles : désigne la politique de MFR de Marconne disponible via les CGU.

Services : désignent les prestations de services rendues par MFR de Marconne au Client - en ce compris le Logiciel et la fourniture du Manuel d'utilisation y associé - et décrites aux Conditions Particulières.

Site Internet : désigne le site Internet de la MFR de Marconne accessible à l'adresse : <https://www.mfrmarconne.fr/>

Souscription : désigne le droit pour le Client d'utiliser un ou plusieurs Services de la MFR de Marconne tel que prévu au Formulaire de souscription.

Tarifs : désignent les prix applicables aux Services.

Utilisateurs : désignent les personnes autorisées à utiliser le Logiciel et à bénéficier de ses fonctionnalités décrites à la Documentation.

Dans le cadre de son activité, la MFR de Marconne utilise les logiciels ci-dessous dans le cadre des formations qu'elle dispense :

- La gestion de la facturation ;
- La démission de formation ;
- Changement des coordonnées (adhérent \ apprenant) ;
- Les inscriptions aux examens ;

- La communication des absences de l'établissement, en stage et/ou en entreprise ;
- Les modalités par rapport aux absences exceptionnelles : Permis, journée citoyen, décès dans la famille ;
- Les réclamations.

2. Informations préalables

La MFR de Marconne met à disposition de l'adhérent les informations relatives aux Services de la MFR de Marconne sur son Site Internet à l'adresse <https://www.mfrmarconne.fr/>

La MFR de Marconne donne la possibilité à l'adhérent de faire part de ses éventuelles observations ou questions en contactant le Centre de relation Clients. L'adhérent reconnaît avoir reçu de la MFR de Marconne les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation des Services à ses besoins ainsi que l'ensemble des réponses à ses questions.

3. Objet et conditions de Souscription

La MFR de Marconne fournit les Services à l'adhérent suivant les modalités et conditions définies au Contrat. Seules les demandes de Souscription dûment complétées, datées, acceptées et accompagnées des éléments indiqués au sein du Formulaire de souscription seront prises en compte par la MFR de Marconne. L'adhérent garantit que les informations fournies sont sincères, exactes et maintenues à jour.

4. Documents contractuels

Ces documents expriment l'intégralité de l'accord liant les Parties. Ils annulent et remplacent toutes propositions, communications écrites ou orales, antérieures **et relatives au même objet**.

Les présentes CGU, composées des Conditions Générales et des Conditions Particulières sont applicables à l'adhérent. Il est toutefois précisé que l'adhérent se voit appliquer les seules Conditions Particulières relatives aux Services qu'il utilise et pour lequel il a signé un Formulaire de souscription. En cas de contradiction entre les dispositions des Conditions Générales et les dispositions des Conditions Particulières, ces dernières prévaudront.

5. Force obligatoire du Contrat

La MFR de Marconne se réserve le droit de modifier à tout moment les termes du Contrat sous réserve de le **notifier préalablement au Client**. Si l'adhérent refuse l'application de la nouvelle version du Contrat, ce dernier pourra résilier le Contrat dans un délai d'un (1) mois à compter de la notification des modifications par la MFR de Marconne. Ces modifications ne porteront ni sur la durée du Contrat ni sur les caractéristiques essentielles du Service souscrit par le Client. Lorsque ces modifications portent sur les Tarifs, elles s'appliquent dans le respect des conditions de l'article « Conditions financières » ci-après.

6. Durée

Le Contrat entre en vigueur au jour de la confirmation de l'enregistrement du Client par la MFR de Marconne, faisant suite à la réception du Formulaire d'inscription signé par l'adhérent.

La durée de la validité du Contrat et donc de l'inscription de l'adhérent est de douze (12) mois à compter de son entrée en vigueur.
Conditions d'accès aux Services

Les Services sont accessibles à l'adhérent dans les conditions prévues aux Conditions Particulières.

L'utilisation des Services doit être réalisée conformément au Contrat.

Dans le cadre de la Souscription aux Services, de la MFR de Marconne fournit au Client un modèle des Conditions Générales d'utilisation (ci-après « CGU ») applicables aux Services et en particulier au Logiciel. Il appartient à l'adhérent seul de reprendre à *minima* les principes, droits et obligations prévus dans ce modèle de CGU au sein de la documentation relevant de sa responsabilité et qui doit – conformément à la réglementation qui lui est applicable – être acceptée par les Utilisateurs (Charte de l'utilisation de l'Internet annexée au Règlement intérieur, en particulier).

L'adhérent est par conséquent responsable du comportement des Utilisateurs et de ses données en cas de partage.

Pour pouvoir accéder aux Services, l'adhérent reconnaît :

- S'équiper de manière appropriée, et en conformité avec les prérequis spécifiés à la Documentation et/ou au Site Internet ;
- Vérifier et accepter les conditions d'utilisation des logiciels tiers provenant de prestataires tiers auxquels le Client souhaite accéder conformément aux Conditions Particulières ;
- S'interdire tout acte de nature à altérer ou perturber, de quelque manière que ce soit, le fonctionnement normal des Services ;
- S'interdire toute utilisation détournée des informations nominatives éventuellement présentes sur le Logiciel ;

- Garantir la sécurité des éléments d'identification et identifiants (login, mot de passe) pour l'utilisation des Services. Le Client reconnaît ainsi que toute utilisation du Logiciel ou des Services, est présumée faite par les Utilisateurs et leur sera imputée, à charge pour le Client d'apporter la preuve contraire ;
- Respecter le droit de propriété intellectuelle inhérent au Logiciel, ainsi qu'à son contenu, quelle qu'en soit la nature, et en particulier, à s'interdire toute reproduction ou toute représentation du Logiciel, par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable de la MFR de Marconne.

Il est précisé que toute tentative d'intervention sur des serveurs de tiers présents sur la Plateforme d'hébergement ou toute intrusion ou tentative d'intrusion par l'adhérent et/ou ses Utilisateurs dans les systèmes informatiques de la MFR de Marconne engagera la responsabilité du Client.

L'adhérent s'interdit formellement d'analyser, de visualiser ou de modifier la configuration de la Plateforme d'hébergement de la MFR de Marconne ainsi que sa structure et les fichiers qui la constituent. Les seules interventions autorisées du Client sur la Plateforme d'hébergement sont celles mises à sa disposition dans le cadre du Service.

L'adhérent s'engage en outre à n'entreprendre aucun acte susceptible de porter atteinte à la configuration, au fonctionnement ou à la sécurité de la Plateforme d'hébergement de la MFR de Marconne.

7. Disponibilité du Service

La MFR de Marconne s'engage à fournir un Logiciel conforme à sa Documentation disponible sur son Site Internet.

La MFR de Marconne s'engage, dans le cadre d'une obligation de moyens, à rendre les Services disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 (hors périodes de maintenance programmée et cas de force majeure telle que définie aux présentes).

L'adhérent reconnaît être informé par les présentes que les aléas liés aux fournisseurs d'accès internet et aux interruptions des opérateurs de SMS, peuvent engendrer des discontinuités de service indépendantes de la volonté de la MFR de Marconne.

La MFR de Marconne se réserve le droit, à titre exceptionnel, d'interrompre le Service pour des opérations de maintenance programmées ou d'urgence.

Gestion des droits

L'adhérent doit désigner à la signature du Contrat un Administrateur. Celui-ci pourra désigner à son tour des Utilisateurs ayant, dans certains cas, des droits particuliers. La MFR de Marconne n'intervient pas sur la gestion desdits droits.

8. Mot de passe

Le mot de passe de l'Utilisateur lui est personnel et confidentiel. Il s'interdit donc expressément de le communiquer à des tiers et s'engage à mettre tout en œuvre en vue d'assurer sa non-divulgateion. L'Utilisateur ne peut partager son compte ou le céder à qui que ce soit.

Sauf dans le cas où une responsabilité peut être imputée à la MFR de Marconne en application de la loi applicable, il est convenu que :

- La MFR de Marconne ne peut être tenue responsable des conséquences d'une usurpation d'identité ou de l'utilisation de ses codes d'accès par un tiers non autorisé ;
- Toute transaction effectuée au moyen de l'identifiant et du mot de passe de l'Utilisateur est réputée effectuée par l'Utilisateur ;
- En cas d'utilisation frauduleuse de son compte, l'Utilisateur sera seul et entièrement responsable des conséquences qui pourraient en découler.

En cas d'utilisation frauduleuse de son compte, il appartiendra à l'Utilisateur de réinitialiser immédiatement son mot de passe (celui-ci ne pouvant être réinitialisé qu'à sa demande exclusive) et de signaler à son Administrateur. Toute information tardive, alors que l'Utilisateur en a connaissance, est considérée comme fautive.

9. Versions des Logiciels

La MFR de Marconne se réserve le droit de mettre à jour le Logiciel en proposant une nouvelle version de celui-ci, ou de remplacer le Logiciel par un autre logiciel équivalent sur le plan fonctionnel dans le cadre du Service et dans le respect des modalités décrites au titre des présentes.

10. Obligations des Parties

- Obligations de la MFR de Marconne

La MFR de Marconne s'engage à mettre tout en œuvre pour réaliser le Service dans les conditions définies aux présentes. La MFR de Marconne s'engage à respecter les délais et les niveaux de qualité définis, le cas échéant, aux présentes.

La MFR de Marconne s'efforce de mettre à la disposition du Client toutes les informations et les conseils permettant à ce dernier de prendre toutes décisions utiles concernant les conditions d'exécution du Service.

La MFR de Marconne garantit que le Logiciel fourni fonctionne conformément aux spécifications prévues à la Documentation. Cela ne saurait exclure que le Logiciel, en raison de sa technicité, puisse éventuellement contenir des erreurs de nature à mettre en cause son parfait état de fonctionnement.

La MFR de Marconne s'efforcera de corriger toute erreur qui lui aura été communiquée et qui serait révélatrice d'un défaut de conformité de la version courante du Logiciel aux spécifications annoncées. La MFR de Marconne se réserve le droit de facturer le Client pour toute prestation accomplie par la MFR de Marconne à la suite d'une erreur imputable au Client ou à son équipement, ou d'une erreur imputable à un logiciel non fourni par La MFR de Marconne.

- Obligations de l'adhérent

L'adhérent s'engage à effectuer les paiements dus au titre du Service dans les conditions financières et tarifaires définies au Contrat.

L'adhérent s'engage à communiquer à MFR de Marconne l'ensemble des éléments complets et valides nécessaires à l'exécution du Service.

L'adhérent s'engage à ne pas diffuser via les Services, de contenu illicite, illégal ou enfreignant les droits de tiers et à utiliser les Services dans le respect des obligations légales particulières à son métier. Le Client garantit à la MFR de Marconne, ainsi que tout tiers ou prestataire participant directement ou indirectement à l'exécution des Services, contre toutes les conséquences, directes ou indirectes, y compris financières, d'une violation de ses engagements au titre du présent article. A ce titre, l'adhérent est responsable des données saisies par l'ensemble des Utilisateurs du Logiciel agissant pour son compte, des informations transmises, diffusées et/ou collectées, de leur exploitation, des liens hypertextes, des revendications de tiers et actions pénales qu'elles entraîneraient.

11. Propriété intellectuelle

- Propriété sur les Logiciels

La MFR de Marconne demeure titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle et/ou matérielle sur le Logiciel (y compris dans sa version d'essai), les progiciels, développements, paramétrages, méthodes, savoir-faire, outils de développement, fichiers, bases de données, données, documents, en ce compris le contenu de son Site Internet, signes distinctifs, dessins, modèles, matériels (ci-après dénommés ensemble « les Eléments »), qui sont sa propriété et qui sont utilisés ou rendus accessibles à l'adhérent et aux Utilisateurs dans le cadre des **Services objet du présent Contrat**.

Le Contrat n'entraîne aucun transfert des droits de propriété intellectuelle et/ou matérielle sur les Eléments dont MFR de Marconne est propriétaire ou pour lesquels la MFR de Marconne a obtenu une licence ou un droit d'usage et qui sont utilisés ou rendus accessibles à l'adhérent et aux Utilisateurs dans le cadre des **prestations objet du Contrat**.

Réciproquement, le Contrat n'entraîne aucun transfert des droits de propriété intellectuelle et/ou matérielle sur les Eléments dont l'adhérent est propriétaire et qui sont utilisés ou rendus accessibles à MFR de Marconne dans le cadre des prestations objet du Contrat.

Il est entendu entre les Parties que les documents mis à disposition de l'adhérent par MFR de Marconne, ne pourront faire l'objet d'aucune reproduction par l'adhérent, autre qu'aux fins de transmission. Les contenus du Site Internet de la MFR de Marconne demeurent la propriété de la MFR de Marconne et l'adhérent s'interdit d'en délivrer le contenu à toute personne, sans autorisation expresse, écrite et préalable de la MFR de Marconne.

- Licence

Sous réserve d'une parfaite utilisation, la MFR de Marconne concède à l'adhérent et aux Utilisateurs un droit d'utilisation personnel, non exclusif et non cessible sur les Logiciels utilisés dans le cadre des Services. Cette licence comprend le droit de faire usage des Logiciels dans le cadre de l'utilisation des Services, quel que soit le mode d'accès mis en œuvre, et ce pour la seule durée du Contrat. La licence ne comprend aucun transfert de droit de propriété des Logiciels au profit du Client.

A ce titre, il est rappelé à l'adhérent et à ses Utilisateurs qu'à la MFR de Marconne ne les autorise pas à :

- Modifier, traduire, reproduire, démonter, désassembler, ni dériver d'une façon ou d'une autre le code source du Logiciel ou de la documentation qui l'accompagne.
- Utiliser le Logiciel comme base de préparation pour d'autres programmes informatiques ou travaux connexes ;
- Vendre, offrir en sous-licence, distribuer, octroyer des droits, rendre disponible en vue d'une utilisation par des tiers la totalité ou une partie du Logiciel ;
- Mettre la totalité ou une partie des fichiers du Logiciel à la disposition d'utilisateurs sur une page Internet sous la forme d'un fichier séparé, réutilisable ou transférable.

- Logiciel tiers

Le fonctionnement des Logiciels peut également nécessiter l'utilisation de logiciels tiers dont les droits de propriété intellectuelle appartiennent à des tiers (les « Logiciels Tiers »).

Dans ce cas, et sur indication expresse à la MFR de Marconne, l'adhérent bénéficie d'un droit d'utilisation personnel, non exclusif et non cessible sur les Logiciels Tiers, limité au seul droit d'installer et d'exécuter lesdits Logiciels ou de les utiliser à distance dans le cadre des Services.

L'adhérent est informé que toute autre forme d'utilisation est susceptible d'engager sa responsabilité vis-à-vis des éditeurs des Logiciels Tiers et/ou de leurs ayants droit.

En cas de réclamation et/ou d'action en contrefaçon intentée contre la MFR de Marconne, ses ayants droit, distributeurs, agents, licenciés et trouvant son origine dans l'utilisation des Logiciels Tiers par l'adhérent, la MFR de Marconne en informera l'adhérent sans délai.

L'adhérent assurera la défense de la MFR de Marconne, de ses ayants droit, distributeurs, agents, licenciés et supportera tous les frais permettant de conduire l'action, ainsi que tous dommages-intérêts alloués au tiers.

La responsabilité de l'adhérent est cependant expressément exclue si la contrefaçon ou l'origine de la réclamation résulte directement des éléments fournis par la MFR de Marconne ou de modifications apportées par cette dernière aux Logiciels Tiers.

12. Responsabilité – force majeure

- Responsabilité

La MFR de Marconne s'engage à exécuter ses obligations contractuelles conformément aux dispositions du Contrat. La MFR de Marconne n'est responsable que des préjudices directs qui résultent de ses propres manquements.

La responsabilité de la MFR de Marconne ne saurait être recherchée pour les dommages et/ou manquements suivants liés directement ou indirectement aux événements suivants :

- Pour tout dommage ou dégradations causé(e)s aux fichiers et/ou Données de l'adhérent du fait de la mise en œuvre de moyens ou d'outils informatiques et/ou de communication échappant à son contrôle ou ne respectant pas ses préconisations ;
- Pour tout dommage ayant son origine dans une mauvaise exécution par des tiers intervenant en amont ou en aval des Services relevant du périmètre de la MFR de Marconne tel que défini aux présentes, ce que l'adhérent reconnaît et accepte expressément ;
- Pour tout dommage ou manquement constituant un fait de l'adhérent;
- Pour tout usage par les Utilisateurs des Services et plus particulièrement des Logiciels effectué en violation des principes et obligations fixés au sein du modèle de CGU transmis par la MFR de Marconne de l'adhérent;
- En cas de force majeure, telle que définie aux présentes ;
- Dysfonctionnement d'un logiciel dans le cas où celui-ci a été fourni par l'adhérent;
- Retard dans la fourniture des données et/ou informations à traiter, dû à l'adhérent ou aux sous-traitants de ce dernier.
- Pour tout autre cas définis, le cas échéant, aux Conditions Particulières.

La MFR de Marconne ne répond pas des dommages indirects tels que, notamment, tout trouble commercial, atteinte à l'image, manque à gagner, baisse d'activité ou action intentée par un tiers contre l'adhérent, consistant en une conséquence dommageable imprévisible ou incertaine au moment de la Souscription.

En tout état de cause, il appartient à l'adhérent d'apporter la preuve de la défaillance de la MFR de Marconne, de la non-conformité des Services fournis et du préjudice subi qui en découle directement.

Dans la mesure où l'adhérent démontrerait avoir subi un préjudice direct et en dehors des cas d'exclusion visés ci-dessus et sauf stipulations contraires prévues aux Conditions Particulières, la responsabilité tous dommages directs, confondus, au cours d'une année contractuelle ne saurait excéder le montant annuel hors taxes facturés et payé par le Client pour les Prestations réalisées au titre du Contrat.

L'adhérent reconnaît la validité de ce plafond de responsabilité et s'interdit de le remettre en cause. Cet engagement est une condition déterminante de l'engagement de la MFR de Marconne, sans lequel la MFR de Marconne n'aurait pas contracté.

- Force majeure

Aucune des Parties ne peut être tenue pour responsable de l'inexécution des obligations mises à sa charge au titre du Contrat si cette inexécution est due à la force majeure. De convention expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements échappant au contrôle de la Partie qui invoque le cas de force majeure, dont elle ne pouvait pas avoir connaissance lors de la conclusion du Contrat. Sont notamment constitutifs de cas de force majeure les blocages ou perturbations sérieuses des moyens de transports en ce compris La Poste, des moyens de télécommunications ou des moyens d'approvisionnement en énergie. Les obligations ainsi suspendues seront exécutées à nouveau dès que les effets de la ou des causes de non-exécution auront pris fin, dans un délai qui sera fonction des disponibilités du moment. Par dérogation à l'article 1218 du Code Civil, dans l'éventualité où un événement de force majeure viendrait à différer l'exécution des obligations prévues au contrat pendant une période supérieure à un (1) mois, chacune des Parties pourra résilier le Contrat à effet immédiat par lettre recommandée avec accusé de réception, sans pouvoir exiger de l'autre Partie aucune indemnité.

13. Sécurité – confidentialité

En sa qualité de prestataire de services du Client et au titre de son devoir de conseil, la MFR de Marconne recommande à ses adhérents titulaires d'une licence IENT ou NEO ENT HDF de souscrire au Mode hébergé afin de bénéficier d'un hébergement des composants des Logiciels et des Données conforme au Droit applicable à la protection des données. A défaut de souscrire au Mode hébergé, l'adhérent reconnaît, dans le cadre de la mise en place par ses soins de l'hébergement des Données et de l'utilisation de ses propres infrastructures :

- Qu'il sera seul responsable de la mise en place de mesures techniques et organisationnelles appropriées permettant de respecter les exigences du Droit applicable à la protection des données et de garantir la protection des droits des personnes concernées ;
- Que, par conséquent, la responsabilité de la MFR de Marconne ne pourra être engagée par l'adhérent en cas de pertes, altérations, violations et de tout autre type d'incident de sécurité pouvant affecter lesdites Données hébergées sous la responsabilité de l'adhérent.

Dans le cas où l'adhérent a souscrit au Mode hébergé, La MFR de Marconne assurera la conservation et l'intégrité des Données du Client conformément aux dispositions du présent Contrat.

Confidentialité : les informations et documents échangés entre les Parties sont strictement confidentiels et ne peuvent être utilisés par le Client ou la MFR de Marconne ni communiqués à des tiers que pour les besoins du Contrat ou pour répondre à des obligations légales ou réglementaires. Cet engagement expire cinq (5) années après la fin du Contrat.

14. Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, MFR de Marconne et l'adhérent s'engagent à respecter le Droit applicable à la protection des données. En signant le présent Contrat et en recourant Services, l'adhérent déclare avoir pris connaissance et accepter la Politique de protection des données personnelles de la MFR de Marconne

En application du Droit applicable à la protection des données, la MFR de Marconne, en qualité de sous-traitant, est expressément autorisé par l'adhérent, responsable du traitement, à traiter pour son compte les données à caractère personnel nécessaires pour fournir les Services. Les caractéristiques de ce traitement confié à MFR de Marconne sont définies en Annexe « Traitement de données à caractère personnel » de la Politique protection des données personnelles.

L'adhérent est par ailleurs informé que la finalité de Services et plus particulièrement des Logiciels n'est pas de traiter des données de santé se rapportant aux personnes concernées. Il revient à l'adhérent responsable du traitement de vérifier la licéité et la légitimité de ses collectes et traitement de données personnelles selon la législation applicable.

Dans le cadre de l'exécution des Services, l'adhérent peut choisir de connecter le Logiciel avec des services tiers et de leur transférer des données à caractère personnel. La MFR de Marconne peut dans ce cas être un relai technique de ce transfert, mais n'a aucun accès aux données relayées. La MFR de Marconne met tout en œuvre pour sécuriser les données relayées.

Dans ce cadre, l'adhérent s'engage à respecter le Droit applicable à la protection des données et à s'assurer de la licéité du transfert de données avec le service tiers.

Conformément à l'Annexe « Traitement de données à caractère personnel » précitée, l'adhérent autorise la MFR de Marconne,

- A réaliser des traitements statistiques des Données ;
- A utiliser une copie anonymisée des Données à des fins de tests ou de développements dans le cadre de l'amélioration des Services.

Ces Données étant préalablement anonymisées, ces dernières ne sont pas soumises au Droit applicable à la protection des données.

15. Sous-traitance

La MFR de Marconne pourra sous-traiter une partie des Services objets du présent Contrat. Le cas échéant, la liste des sous-traitants de la MFR de Marconne figure en Annexe « Traitement de données à caractère personnel » de la Politique de protection des données personnelles de la MFR de Marconne.

16. Réversibilité

En cas d'expiration du Contrat pour quelque motif que ce soit, et pendant une durée maximale de six (6) mois suivant ladite expiration, l'adhérent pourra demander à la MFR de Marconne d'assurer les opérations qui lui permettront de reprendre ses Données, documents et fichiers hébergés le cas échéant sur le Logiciel. Les opérations de réversibilité comprendront strictement la restitution par la MFR de Marconne des Données, documents et fichiers archivés par la MFR de Marconne dans le format défini par la MFR de Marconne. A l'expiration de ce délai de six (6) mois et à défaut pour le Client d'avoir demandé à La MFR de Marconne, de procéder à cette réversibilité, l'adhérent reconnaît que la MFR de Marconne procédera à la destruction définitive desdits Données, document et fichiers sans que l'adhérent ne puisse formuler de réclamation à ce titre.

17. Délégation d'authentification

L'adhérent peut faire le choix de déléguer la gestion de l'authentification à des outils et logiciels tiers (ex : Environnement Numérique de Travail) à un tiers. Dans ce cas, et l'authentification n'étant pas assurée par la MFR de Marconne, l'adhérent porte la responsabilité et les risques liés à cette authentification.

18. Anti-corruption

Les Parties s'engagent, pendant toute la durée d'exécution du Contrat, à respecter l'ensemble des lois, réglementations et normes internationales afférents à la lutte contre la corruption.

Cet engagement comprend notamment l'obligation de se conformer à l'ensemble des législations visant à incriminer les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics, de favoritisme ou de tout autre manquement à la probité dans les pays dans lesquels les Parties exercent leurs activités ainsi qu'à l'ensemble des législations internationales en la matière.

Chaque Partie reconnaît avoir mis en œuvre au sein de son organisation, ou, le cas échéant, s'engage à mettre en œuvre, un dispositif (composé de règles, systèmes, procédures et contrôles appropriés) visant à prévenir la commission de faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics, de favoritisme ou de tout autre manquement à la probité.

Ce dispositif devra en outre s'adapter aux évolutions de la réglementation.

Les Parties s'engagent à maintenir ce dispositif sans suspension pendant toute la durée d'exécution du Contrat.

19. Conditions financières

Les logiciels sont utilisables de manière gracieuse.

20. Résiliation – suspension

- Résiliation pour manquement

En cas de non-respect d'une obligation essentielle du Contrat ou de la réglementation par l'une des Parties, l'autre Partie devra lui adresser une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception afin de remédier à ce manquement. À défaut pour la partie défaillante d'avoir remédié à ce manquement dans un délai d'un (1) mois, l'autre partie pourra résilier de plein droit le Contrat, sans préjudice de toute action que la partie lésée pourra mener à l'encontre de la partie défaillante.

Il est entendu entre les Parties que les stipulations de la présente clause s'appliquent en lieu et place des dispositions des articles 1217, 1219 à 1222 du Code Civil et s'interdisent, en conséquence, tout recours auxdits articles.

- Suspension des Services

La MFR de Marconne peut suspendre l'exécution du Contrat ou du Service concerné (i) s'il y a urgence à faire cesser les agissements du Client, en raison notamment d'atteinte, de risque d'atteinte ou de risque d'aggravation d'atteinte aux droits ou aux systèmes de tiers, ou de la MFR de Marconne, (ii) en cas de poursuites pénales à l'encontre de la MFR de Marconne et/ou de l'adhérent en raison de l'utilisation d'un Service par ce dernier ou (iii) en cas de défaut de paiement.

Les suspensions prononcées par MFR de Marconne pour les cas (i) et (ii) interviendront de plein droit, sans mise en demeure préalable et sans qu'il soit besoin d'une quelconque autre formalité que l'envoi d'un courriel de l'adhérent.

21. Cession du Contrat

Le Contrat ne peut être cédé en tout ou partie, à titre gratuit ou onéreux, pour quelque motif que ce soit, sans l'accord préalable exprès de l'autre Partie, à l'exception des éventuels cessions et/ou transferts entre filiales du Groupe auquel appartient MFR de Marconne et reprenant à son compte l'ensemble des obligations à la charge de la MFR de Marconne, qui pourront avoir lieu sous réserve que la MFR de Marconne en ait préalablement informé de l'adhérent.

22. Droit applicable et juridiction compétente

Le Contrat est soumis au droit français. Il en est ainsi pour les règles de fond, comme pour les règles de forme et ce, nonobstant les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires.

JURIDICTION COMPÉTENTE - SI INDEX ÉDUCATION ET LE CLIENT NE PARVIENNENT PAS À RÉSOUDRE LEUR DIFFÉREND À L'AMIABLE, ILS CONVIENNENT QUE LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL AURA COMPÉTENCE EXCLUSIVE POUR TRANCHER TOUT LITIGE, NONOBTANT PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MÊME POUR LES PROCÉDURES D'URGENCE OU LES PROCÉDURES CONSERVATOIRES, EN RÉFÉRÉ OU PAR REQUÊTE.

23. Centre de relation Clients

Pour toute question commerciale ou technique relative à l'utilisation ou au fonctionnement du Service, le centre de relation client est joignable durant les heures ouvrées du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h00 par téléphone au 03.21.06.50.57 (appel non surtaxé) ou par courriel à mfr.marconne@mfr.asso.fr

L'adhérent autorise la MFR de Marconne à utiliser un outil de support à distance lui permettant, après accord formel de l'Utilisateur, de visualiser l'écran de celui-ci ou de prendre le contrôle de son ordinateur aux fins exclusives de guider les Utilisateurs ou de résoudre les éventuelles difficultés qu'ils rencontrent.

B. CONDITIONS PARTICULIERES – IENT

1. Objet

Les présentes Conditions Particulières s'appliquent au service en ligne IENT, application logicielle de gestion de la vie scolaire éditée par la MFR de Marconne (ci-après « IENT »). Cet applicatif permet l'accès aux plannings, notes de l'apprenant par lui-même et/ou sa famille.

2. Glossaire

ient.fr : service permettant l'accès aux données de IENT via UN NAVIGATEUR INTERNET. (<https://www.ient.fr/>)

Console d'administration sécurisée : Le Client administre de manière autonome son authentification.

3. Description du Service

Le Service et la Documentation applicables au Logiciel IENT permettent de voir les plannings, menus et notes de votre enfant.

4. Accès à IENT

IENT.fr est en site hébergé, il est accessible à l'adhérent directement via Internet à l'adresse <https://www.ient.fr/>

Les identifiants sont remis à chaque apprenants et à leur famille (réunion de rentrée ou par voie postale).

A l'ouverture du compte, chaque usager personnalise son mot de passe ; En cas de perte, une demande de renouvellement est à formuler par mail à mfr.Marconne@mfr.asso.fr, en précisant obligatoirement : Profil (parent \ apprenant), Nom Prénom, classe et une adresse mail de réception des nouveau paramètres (cette dernière doit être connue des services administratifs de la MFR de Marconne, dans le cas contraire la demande ne sera pas traitée). Sous 24h ouvrées, une fiche de connexion avec un nouveau mot de passe temporaire sera remis vers ladite adresse mail connue. Cas particulier de l'apprenant, il peut formuler sa demande auprès de son responsable de formation, un nouveau mot de passe temporaire lui sera communiqué.

5. Conditions financières

L'accès IENT est fourni dans la cadre du contrat de formation signé de l'année scolaire correspondante.

C. CONDITIONS PARTICULIERES – NEO ENT HDF

1. Objet

Les présentes Conditions Particulières s'appliquent à la plateforme numérique NEO ENT Hauts de France, environnement logiciel édité par la Région Hauts de France (ci-après « NEO ENT HDF »).

2. Glossaire

Adhérent : établissement d'enseignement supérieur ayant souscrit à NEO ENT HDF via le Formulaire de souscription.

Console d'administration sécurisée : interface logicielle mise à disposition de l'adhérent dans le Mode hébergé pour lui permettre de piloter à distance NEO ENT HDF contrôleur, NEO ENT HDF serveur et <https://enthdf.fr/auth/login#/>

NEO ENT HDF : composant en ligne permettant d'accéder aux données de l'application NEO ENT HDF au travers d'un navigateur Internet.

3. Description du service

Le Logiciel NEO ENT HDF permet de déposer des documents par l'apprenant ou de recevoir des documents par l'équipe pédagogique. De plus, des visios peuvent être mises en place en cas de cours en distanciel.

Les applicatifs et de ressources de l'ENT NEO peuvent être utilisés en fonction des besoins pédagogiques concernés.

4. Accès au service

NEO ENT HDF est accessible à l'apprenant et/ou sa famille directement en ligne au travers d'une URL d'un sous domaine du domaine principal : <https://enthdf.fr/auth/login#/>

En Mode hébergé, l'adhérent administre seul le serveur de données NEO ENT HDF serveur et le serveur web NEO ENT HDF au moyen d'une Console d'administration sécurisée accessible par identifiant et mot de passe et sécurisé par un certificat. La Console d'administration sécurisée est disponible sur le Site Internet à l'adresse suivante : <https://enthdf.fr/auth/login#/>.

L'ENT est réservé à un usage conforme aux principes du service public de l'éducation. En ce sens, les utilisateurs doivent utiliser l'ENT strictement à des fins pédagogiques, éducatives, d'apprentissage. L'utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait de l'ENT.

Chaque utilisateur doit paramétrer correctement ses outils de récupération de mot de passe (mail et mobile personnels). En cas de problème d'accès, l'apprenant doit en informer son responsable de formation.

Chaque Client établissement peut définir ses sous domaines associés à chacun de ses serveurs. Les sous-domaines choisis sont sous la seule responsabilité du Client. Ces sous-domaines doivent avoir une unicité sur l'ensemble des Clients hébergés et ils ne doivent pas porter atteinte aux droits des tiers.

NEO ENT HDF se réserve le droit de suspendre tout nom de sous-domaine portant atteinte aux règles en vigueur en la matière.

5. Conditions financières

L'accès à l'ENT NEO HDF est fourni dans la cadre du contrat de formation signé de l'année scolaire correspondante.

D. CONDITIONS PARTICULIERES – site internet marconne-formations

1. DESCRIPTION DU SERVICE

Les présentes Conditions Particulières s'appliquent du site internet <http://www.marconne-formations.fr/>, site édité par la MFR de Marconne (ci-après « <http://www.marconne-formations.fr/> »).

2. Glossaire

Adresse : <http://www.marconne-formations.fr/>

3. Description du Service

Le Site Internet vient décrire les formations, l'association de la MFR de Marconne, les documents pour les familles, maitres de stage et le formulaire de demande d'information :

4. Accès au site internet Marconne-formations.fr

Le site internet de la MFR de Marconne est accessible à l'adresse suivante : <http://www.marconne-formations.fr/>.

5. Conditions financières

L'utilisation du site internet du site internet <http://www.marconne-formations.fr/> est gratuit.

E. CONDITIONS PARTICULIERES – serveur sessions pédagogiques – WIFI pédagogique

1. Objets

Les présentes Conditions Particulières s'appliquent au Service serveur sessions pédagogiques - WIFI pédagogique.

Les profils apprenants reçoivent un compte d'accès numérique « Serveur et WIFI » de la MFR de Marconne ;

L'accès WIFI est géré par un portail captif, les règles du filtrage pédagogique des établissements scolaires y sont appliquées par le gestionnaire WANGARDEN.COM (Jeux de casino, Protection des mineurs, Pornographie) ;

Les apprenants connectent au WIFI de la MFR de Marconne sous leur entière responsabilité leurs matériels personnels (PC portable, mobile, tablette, ...). En cas de dommage, aucune responsabilité ne pourra être retenue contre la MFR de Marconne

Les fiches de paramètres d'accès sont diffusées en début de cycle de formation par le responsable de formation, les mots de passe ne sont pas personnalisables ;

En cas de problème d'accès, l'apprenant doit en informer le référent numérique de la MFR de Marconne ;

Le compte serveur permet l'utilisation des moyens numériques de l'établissement ;

Aucune donnée d'apprenant n'est stockée sur le serveur de l'établissement. Les données stockées sur le profil utilisateur sont sous l'entière responsabilité de l'utilisateur du compte

2. Description du Service

Le Service serveur sessions pédagogiques - WIFI pédagogique permet aux apprenants de se connecter aux serveurs informatiques de la MFR à des fins pédagogiques et de pouvoir avoir accès à internet via leur téléphone portable ou ordinateur personnel.

3. Conditions financières

L'utilisation du Service serveur sessions pédagogiques - WIFI pédagogique est gratuite.

4. Protection des données à caractère personnel

Les informations recueillies par la MFR de Marconne en qualité de responsable de traitement font l'objet d'un traitement destiné à la gestion de vos demandes d'information sur la base de l'intérêt légitime de la MFR de Marconne à répondre à celles-ci.

Vos données seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion de la demande, en conformité avec les textes législatifs et réglementaires applicables. Ces informations sont destinées aux services de la MFR de Marconne et ses sous-traitants strictement habilités.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (Loi « Informatique et Libertés ») modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité (lorsqu'il s'applique) à l'égard des données vous concernant, ainsi que d'un droit de limitation et d'opposition pour motifs légitimes à leur traitement. Vous pouvez les exercer en contactant la MFR de Marconne à l'adresse ci-dessous. Vous disposez également du droit d'introduire, à tout moment, une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

F. CONDITIONS PARTICULIERES - SERVICE D'ENVOI DE COURRIER DEMATERIALISE

1. Objet

Les présentes Conditions Particulières s'appliquent au Service d'envoi de courrier dématérialisé. Ce Service désigne l'intégralité des moyens techniques utilisés pour l'acheminement des courriers jusqu'à leurs destinataires (l'édition, l'impression, la mise sous pli, l'affranchissement et la distribution des courriers).

Le Service est accessible aux Clients disposant déjà d'une licence d'utilisation d'un des Logiciels de la MFR de Marconne (IENT, NEO ENT HDF et les courriels).

2. Glossaire

Destinataire : personne physique ou morale désignée par l'Expéditeur à laquelle est adressée un Document et pour laquelle le Client détient une autorisation préalable d'émission desdits courriers.

Document : tout document de nature textuelle et/ou, visuelle dont le Client confie le traitement de la MFR de Marconne, en l'espèce matérialisé par les courriers à adresser aux Destinataires.

Expéditeur : Utilisateur d'un Service de la MFR de Marconne effectuant une action d'envoi ou de mise à disposition d'un Document à un Destinataire.

Fichiers : fichiers constitués des Documents et des informations s'y rapportant et notamment des listes de Destinataires de Documents.

Utilisateur : toute personne physique autorisée par le Client à utiliser le Service pour le compte du Client.

3. Accès au Service

L'envoi de courrier dématérialisé nécessite une connexion à Internet. L'Utilisateur peut envoyer les courriers et s'informer sur leur acheminement.

Le Service d'envoi de courrier dématérialisé est accessible aux Clients disposant d'une licence d'un Logiciel et dont les adresses mail sont renseignées.

Le Client reconnaît que les Documents qu'il souhaite envoyer via le Service doivent respecter les préconisations de la MFR de Marconne. La mise en forme du Document est effectuée en amont par l'adhérent ; il appartient donc à l'adhérent de vérifier la conformité de ses Documents à ses besoins avant de les adresser à de la MFR de Marconne.

4. Sécurité, confidentialité des correspondances

La MFR de Marconne assurera la conservation et l'intégrité des Documents et Fichiers conformément aux dispositions du présent Contrat. Il est précisé que la MFR de Marconne garantit la confidentialité des données fournies par l'adhérent.

Secrets des correspondances : conformément à l'article L.32-3 du Code des postes et des communications électroniques, la MFR de Marconne ainsi que les membres de son personnel respectent le secret des correspondances. Ce dernier couvre le contenu de la correspondance, l'identité des correspondants ainsi que, le cas échéant, l'intitulé du message et les documents joints à la correspondance.

5. Respect de la réglementation applicable au Service

L'adhérent s'assure et fait son affaire de l'obtention du consentement préalable et d'une information conforme au Droit applicable à la protection des données pour la réception des courriers dans le CADRE DU SERVICE.

Le Service est exclusivement destiné à l'envoi de courriers à caractère informatif aux Destinataires.

Si des Destinataires exercent leur droit d'accès auprès de la MFR de Marconne, lesdites demandes seront adressées au Client pour traitement.

G. CONDITIONS PARTICULIERES - SERVICE SMS

1. Objet

Les présentes Conditions Particulières s'appliquent au Service d'envoi SMS en cas d'absences ou de retard de l'apprenant auprès de ses représentants légaux. Ce Service désigne l'intégralité des moyens techniques utilisés pour l'acheminement des SMS jusqu'à leurs destinataires, de l'extension du Logiciel du Client à l'arrivée des SMS aux destinataires.

Le Service est accessible aux Clients disposant déjà d'une licence d'utilisation d'un des Logiciels de la MFR de Marconne (IENT).

2. Glossaire

Destinataire : personne physique – Utilisateur du Logiciel – recevant les SMS et pour laquelle le Client détient une autorisation préalable d'émission des SMS.

Expéditeur : Utilisateur d'un Service de la MFR de Marconne effectuant une action d'envoi d'un SMS à un Destinataire.

Utilisateur : toute personne physique autorisée par la direction de la MFR de Marconne à utiliser le service pour le compte de l'établissement

3. Accès au Service

L'envoi de SMS nécessite une connexion à Internet. Le Service d'envoi de SMS est accessible aux Clients disposant d'une licence d'un Logiciel.

L'Utilisateur peut envoyer les SMS et s'informer sur leur acheminement et consulter les accusés d'envoi au travers de l'interface logicielle.

Les modes d'accès au Service sont précisés sur le Site: <https://marconne.imfr.fr/index.php>